

Sur proposition de M. le secrétaire général du haut-commissariat de la République,

A r r ê t e :

Art. 1^{er}. - A compter du 3 décembre 2001, les membres siégeant au titre de représentants de l'Etat de la commission consultative d'évaluation des charges sont :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
- M. Alain Triolle secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie	- M. Atelemo Moleana chef du service des finances de l'Etat
- M. Stéphane Dumoulin trésorier-payeur général	- M. Denis Sabate, Fondé de pouvoir
- Mme Camille Putois secrétaire générale adjointe du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie	- M. Nicolas Tinie chef du service des interventions et du contrôle budgétaire
- Mme Thécla Dowmont directrice des ressources humaines, des moyens et de l'informatique	- M. Pascal Soleil chef du service des moyens
- Mme Marie-Josée Consigny-Gallegos, directrice des actions de l'Etat	- M. Gérard Colomina, chef du service du développement économique
- M. Michel Herland, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie	- M. Gérard Sarda, secrétaire général du vice-rectorat

Art. 2. - L'arrêté n° 101 du 29 janvier 2001 modifié est abrogé.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le délégué du Gouvernement
haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
THIERRY LATASTE*

Arrêté n° 1757 du 20 décembre 2001 portant délégation de signature à Mme Sylvie Boudong, attachée principale de préfecture, chef du service des relations avec les institutions

Le délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 70-544 du 19 juin 1970 portant délégation de pouvoir et autorisant les délégués du gouvernement dans certains territoires à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 24 juin 1999 portant nomination de M. Thierry Lataste, préfet, délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 1840 du 26 septembre 2000 portant organisation des services du haut-commissariat de la République ;

Vu l'arrêté n° 2012 du 11 octobre 2000 portant nomination de M. Jean-Pierre Bailly en qualité d'adjoint au chef du service des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1753 du 20 décembre 2001 portant nomination de Mme Sylvie Boudong en qualité de chef du service des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1755 du 20 décembre 2001 portant nomination de Mlle Nadine Pidjot en qualité de chargée de mission au

secrétariat général service des relations avec les institutions ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

A r r ê t e :

Art. 1^{er}. - Mme Sylvie Boudong, chef du service des relations avec les institutions, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, toutes décisions, notes, correspondances, mesures d'application des arrêtés ou décisions de principe relevant des attributions du service des relations avec les institutions.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Boudong, M. Jean-Pierre BAILLY, chef d'administration du cadre territorial d'administration générale, adjoint au chef de service et Mlle Nadine Pidjot, agent contractuel, chargée de mission, exercent la délégation prévue à l'article 1.

Art. 3. - L'arrêté n° 2034 du 11 octobre 2000 est abrogé.

Art. 4. - Le secrétaire général du haut-commissariat de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de Nouvelle-Calédonie.

*Le délégué du Gouvernement
haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
THIERRY LATASTE*

Arrêté n° 1758 du 20 décembre 2001 portant délégation de signature à Mme Martine Michel, chef d'administration principal, directrice de la réglementation et de l'administration générale

Le délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 70-544 du 19 juin 1970 portant délégation de pouvoir et autorisant les délégués du gouvernement dans certains territoires à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 24 juin 1999 portant nomination de M. Thierry Lataste, préfet, délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 1840 du 26 septembre 2000 portant organisation des services du haut-commissariat de la République ;

Vu l'arrêté n° 2232 du 2 novembre 2000 portant nomination de Mme Martine Michel, chef d'administration principal, en qualité de directrice de la réglementation et de l'administration générale ;

Vu l'arrêté n° 1050 du 17 septembre 2001 portant nomination de Mme Catherine Peyramale, attachée principale de préfecture, en qualité de chef du service des élections et de la réglementation ;

Vu l'arrêté n° 2012 du 11 octobre 2000 portant nomination de Mme Liliane Saridjan, rédacteur du cadre territorial d'administration générale, en qualité d'adjointe au chef du service des élections et de la réglementation ;

Vu l'arrêté n° 1756 du 20 décembre 2001 portant nomination de M. Albert Boudong, attaché de préfecture, en qualité de